OPH 65
Le logement pour tous

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
20 NOV. 2026
ARRIVEE

EXTRAIT

RÉUNION DU BUREAU
DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2026

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 19 novembre 2026 à 14H10, à la Salle du Conseil, au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents :	
M. Yannick BOUBEE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental
M. Didier BAT	Représentant CAF
En visioconférence :	
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale
Représentés :	
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien ministre
	Donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE
Mme Cécile DASQUE	Directrice de l'ADIL
	Donne pouvoir à M. Didier BAT
Excusé :	
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental-Maire de Lannemezan
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT
Assistaient à cette réunion :	
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Pascale PEREZ	Secrétaire administrative, secrétaire de séance

BAGNERES DE BIGORRE – RUE JEAN PIERRE PECONDOM – OPERATION DE REHABILITATION DE 72 LOGEMENTS – DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT SANS PREFINANCEMENT

PRESENTATION :

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de **1 768 044 €** consenti par la Caisse des dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de Réhabilitation de 72 logements à la Résidence La Passerelle située rue Jean-Pierre Pecondom 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes du Prêt pour un montant total de 1 768 044 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : **Montant :**	**PAM ECO-PRET** **1 668 000 €**
Durée totale de la Ligne du Prêt :	**20 ans**
Périodicité des échéances :	**Annuelle**
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **-0,45 %.** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)**
Modalité de révision :	**Double révisabilité limitée (DL)**
Taux de progressivité des échéances :	**0 %**

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : **Montant :**	**PAM** **100 044 €**
Durée totale de la Ligne du Prêt :	**20 ans**
Périodicité des échéances :	**Annuelle**
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **0,6 %.** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)**
Modalité de révision :	**Double révisabilité limitée (DL)**
Taux de progressivité des échéances :	**0 %**

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent, à l'unanimité, le Directeur Général à :

- **signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.**

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
20 NOV. 2026
ARRIVEE

Certifié exécutoire le : 20 NOV. 2026
Nom/Prénom :
Qualité :
Cachet et signature :
Publié le : 20 NOV. 2026

Le Président
Yannick BOUBÉE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES
OPH 65